PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE COLONNE

Séance du 29 septembre 2026 ***Convocation du 24 septembre 2026***

Présents : VALLET Charles, DHIVERS Eric, CAPRON Anaïs, BOISSON Claude, APPOINTAIRE Rémy, THERAULAZ Jean-Michel, Colleen ROY, Amélie POULET.

Absents excusés : CROTET Camille, BONNOT Sandre, PONCE Antoine.

Secrétaire de séance : Anaïs CAPRON
Pas de pouvoir,
Le quorum fixé à 6 est atteint.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du PV du conseil du 30.07.2026,
- Délibération pour les éoliennes de Mont-sous-Vaudrey,
- Questions diverses,

➢ ADOPTION DU PROCES-VERBAL PRÉCÉDENT :

L'adoption du procès-verbal est prise à l'unanimité des présents.

➢ DELIBERATON POUR LES EOLIENNES DE MONT-SOUS-VAUDREY

Un courrier du 04 août 2026 de Monsieur le Préfet du Jura concernant le projet de parc éolien à Mont-sous-Vaudrey porté par la société Eolfi a été envoyé à la commune. Dans le cadre de l'enquête publique, l'avis des collectivités est recherché. La Commune d'implantation, Mont-sous-Vaudrey a émis un avis favorable. Concernant les communes du périmètre de l'enquête publique, 6 ont émis un avis favorable, 11 ont délibéré défavorablement et 9 n'ont pas délibéré. La Commune de Colonne n'ayant pas délibéré a été relancée pour donner son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir DELIBERE,

DECIDE à 2 voix pour, 5 voix contre et 1 blanc d'émettre un avis défavorable au projet de parc éolien à Mont-sous-Vaudrey porté par la société Eolfi.

➢ QUESTIONS DIVERSES

CLOCHER :
Travaux : La levée des réserves a été effectuée, les demandes de subventions sont en cours. Il reste une facture à se faire rembourser : celle de l'entreprise CHIMIREC par l'ets PATEU ET ROBERT.

Inauguration : Plusieurs corvées sont prévues avec des bénévoles des villages autour le vendredi 16 et le samedi 17 pour préparer l'événement. Les conseillers sont réquisitionnés pour le service lors de l'inauguration du clocher. Les volontaires seront : Claude BOISSON, Jean-Michel THERAULAZ, Amélie POULET, Colleen ROY Rémy APPOINTAIRE et Anaïs CAPRON ;

COMMERCE :
La commune a reçu plusieurs candidatures spontanées pour reprendre le commerce :
- Madame ROSALES pour un projet d'épicerie et vente de plats à emporter Espagnol,
- Monsieur MAHERINARIVO Fano pour un projet de restaurant et épicerie.

De son côté la commune étudie le coût de remise aux normes du commerce afin de monter un dossier d'aide et de définir un bouquet de travaux à réaliser sur les années à venir.
Les travaux à l'étude sont :

- Remplacement de la chaudière,
- Remplacement de la ventilation du commerce,
- Remplacement de la fosse septique,
- Nettoyage de la façade principale,
- Déplacement de sanitaires,
- Étude structure pour la partie « bal ».

ANCIENNE CASERNE :
Pour permettre l'installation des associations dans l'ancienne caserne, la commune a décidé d'isoler le plafond et de combler l'ancienne porte entre les deux garages pour rendre les espaces indépendants.

Mise en ligne le : 17/11/2026 09:21 (Europe/Paris)
Collectivité : Colonne
https://www.intramuros.org/colonne/documents_administratifs/87605

Les matériaux ont été livré et plusieurs journées de corvées sont à réaliser avant l'inauguration du clocher car l'apéritif se situe à l'ancienne caserne. Les dates retenues sont :
Vendredi 02.10 et vendredi 09/10 à 13h30 avec Jean-Michel THERAULAZ, Charles VALLET, Eric DHIVERS, Jean-Luc HUOT-MARCHAND et Julien GIRARD.

SALLE DES FÊTES :

Une analyse des usages et des temps d'occupation de la salle des fêtes a été réalisée sur l'année 2026 afin de réaliser un bilan de l'équipement et d'apporter des modifications sur les dysfonctionnements.

Quelques chiffres :

- 13 locations payantes sur l'année 2026 dont 7 de personnes de Colonne et 6 de personnes du SIVOS,
- La salle est louée en moyenne 1 fois par mois (occupation payante) pour une recette de 1 920€.
- 95 sur 261 jours par an, elle est occupée en semaine par une association,
- 5 sur 52 week-ends, occupée par une association
- 4 week-ends par la commune,
- 157 jours par an, il se passe quelques choses à la salle.

→ Bilan : Le taux d'occupation de la salle est très satisfaisant. L'équipement est adapté à des usages très variés. Les recettes couvrent les frais de fonctionnement sans dégager d'excédent pour réaliser des travaux d'amélioration.

Règlement de la salle des fêtes

- Les conseillers sont invités à réfléchir sur les modalités de locations pour les associations et les modalités d'occupation en semaine car le règlement n'est aujourd'hui pas assez clair. Une charte à destination des associations est à l'étude pour préciser les modalités d'usage.
- La commission en charge de l'équipement devra proposer aux conseils des ajustements sur le règlement d'ici décembre.

Fin du Conseil : 21h45

Le Maire
Charles VALLET

La secrétaire de séance
Anaïs CAPRON

Mise en ligne le : 17/11/2026 09:21 (Europe/Paris)
Collectivité : Colonne
https://www.intramuros.org/colonne/documents_administratifs/87605